

BAREME DE L'AGENCE

En cas de vente par l'intermédiaire de la SARL Chemins de Traverse

| Prix | Commission due |
|---|---|
| Pour une vente jusqu'à 400.000 € | 5 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 8.000 € TTC |
| Pour une vente supérieure à 400.000 € et jusqu'à 600.000 € inclus | 4,5 % TTC sur le prix de vente |
| Pour une vente supérieure à 600.000 € | 4 % TTC sur le prix de vente |

En cas de location par l'intermédiaire de la SARL Chemins de Traverse

Selon la loi Alur en vigueur, Marseille et sa région sont en zone A. Les honoraires de location sont les suivants :

- 3 € / m2 pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- 10 €/m2 dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la taxe sur les logements vacants hors zone Abis)